



Toulon Habitat Méditerranée

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Accusé de réception en préfecture
083-278300017-20250625-25062025_2544-DE
Reçu le 03/07/2025

EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 25 juin 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 21

Présents : 15

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. MORENO
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BASS	M. GARCIN	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
Mme BERNARDINI	M. GILLET	Mme MATHERON	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. SMAILI	à	Mme MATHERON

Mme VALVERDE	à	M. RICHARD
--------------	---	------------

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. DOYER	Mme FORTIAS
---------------	----------	-------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 18

DELIBERATION 25-44	N° 25-44 – LES PIVOINES – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL N° 1047 0062
LES PIVOINES - Attribution local commercial n° 1047 0062	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local n° 1047 0062, sis LES PIVOINES, était loué au Docteur MAGE pour une activité de « cabinet médical » au loyer annuel hors charges de 4 846,40 €, soit 404,70 € par mois pour une surface 69,59 m². Ce local est vacant depuis le 31/01/2025 à l'issue d'un congé signifié par le locataire pour cause de départ en retraite. Messieurs Mehdi ESSID et Walid ESSID ont déposé leur candidature pour une activité d'auto-école.

Monsieur Walid ESSID est titulaire de la carte professionnelle lui permettant d'exercer l'activité évoquée et la société qui va être constituée, est en cours de création.

Le loyer hors taxes et hors charges annuel est de 5 844 €, soit 487 € par mois.

Toutefois, les candidats souhaitent pouvoir bénéficier d'un mois de gratuité de loyer hors charges afin de remettre en état le local.

Avant de signer un bail commercial classique 3-6-9 ou un bail professionnel, et afin de s'assurer de la pérennité de l'activité, il est proposé la signature d'un bail dérogatoire de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer serait exigé.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux avec Messieurs Mehdi ESSID et Walid ESSID pour une activité d'auto-école de 18 mois renouvelable une fois, aux conditions précitées.
- de se positionner sur la demande de gratuité d'un mois de loyer hors charges formulée par les candidats.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	18	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

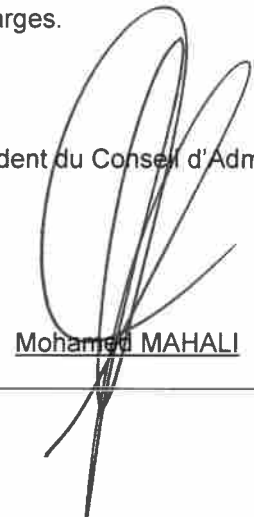
Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux concernant le local commercial n° 1047 0062 sis LES PIVOINES à LA SEYNE-SUR-MER, avec Messieurs Mehdi ESSID et Walid ESSID pour une activité d'auto-école de 18 mois renouvelable une fois, aux conditions précitées.

Article 2

ACCORDE une gratuité d'un mois de loyer hors charges.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI